

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2020 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2020/12/21 n° 09: FONCIER – Réhabilitation de deux logements communaux sis 12 et 14 rue du Babillon – Subvention PALULOS.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 15/12/2020			
En exercice :	33				
Présents:	28	Affichage de la convocation: 15/12/2020			
Pouvoirs:	5				
Votants:	33	Affichage du compte rendu: 23/12/2020			
Présents: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE					
FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE,					
Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM,					
Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS,					
Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.					
Absents ayant remis	pouvoir:				
•					
Mme Isabelle VIDAL dor	nne pouvoir à Mm	ie Anne LANSON PERE DE FABREGUES,			
Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN,					
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET,					
Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à Mme Yolande CHAREYRE,					
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN.					
Absents ou excusés :					
NEANT					

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de réhabilitation des deux logements communaux situés 12 et 14 rue du Babillon. Il s'agit d'agrandir les deux logements en leur adjoignant chacun une pièce supplémentaire à aménager dans un volume adjacent. Outre l'agrandissement de ces deux logements, le projet s'accompagne d'une réhabilitation complète du logement situé au 14, rue du Babillon.

Les travaux sont prévus pour un montant de 90 315,99 € hors taxes.

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	Montant € HT
01	DEMOLITIONS - MACONNERIE	SMDB	7 353,60 €
02	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	MENUISERIE FOREZIENNE	16 979,10 €
03	PLATRERIE - PEINTURE	LARDY	36 832,45 €
04	CARRELAGES - FAIENCES	S2L	4 903,15 €
05	SOLS STRATIFIES	ATELIERS PONCHON	5 304, 16 €
06	PLOMBERIE SANITAIRES	SASU REY J.C.	7 964,03
07	ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VMC	ECOL	10 979,50 €
TOTA	90 315,99 €		

Et un montant de mission SPS de 1 800 € hors taxes, soit un total de 92 115,99 €.

Monsieur le Maire explique que la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) peut être versée par l'État pour financer des travaux d'amélioration dans les immeubles appartenant à des collectivités territoriales, notamment des travaux de mise aux normes d'habitabilité, d'économie d'énergie, d'économie de charges. Son attribution donne lieu à un conventionnement impliquant un plafond de loyer et des plafonds de ressources.

Le plan de financement serait le suivant :

Aide PALULOS	2 000, 00 €
Fonds propres	90 115,99 €
TOTAL	92 115,99 €

Accusé de réception en préfecture

Reçu le 24/12/2020





Délibération n° 2020/12/21 n° 09 : FONCIER -Réhabilitation de deux logements communaux sis 12 et 14 rue du Babillon - Subvention PALULOS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, Dont le résultat est le suivant :

33 suffrages exprimés: 33 voix Pour UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le projet de réhabilitation des deux logements locatifs sis 12 et 14 rue du

Babillon;

l'agrément PALULOS pour ces deux logements; SOLLICITE

que le financement de cette opération sera réalisé en complément sur fonds **PRÉCISE** 

propres suivant le plan de financement mentionné ci-dessus ;

Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et **AUTORISE** 

notamment la convention logements à usage locatifs.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

24/12/2020

et de la publication en mairie le 24/12/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations,

Le Maire

Daniel JULLIEN

